



Rapport SSI 2021



RÉDIGÉ PAR :

Patrick Gagnon, directeur du service de sécurité incendie.

VALIDÉ PAR :

Daniel Deneault, Directeur adjoint du service de sécurité incendie.

PUBLICATIONS ET SOURCES :

Ministère de la sécurité publique du Québec

PHOTOS :

Patrick Gagnon, Directeur du service de sécurité incendie.

Table des matières

1. Mot du directeur	3
2. Mission du service de sécurité incendie	4
3. Vision du service de sécurité incendie	4
4. Valeurs du service de sécurité incendie	4
5. Organigramme du service de sécurité incendie	6
6. La caserne	6
7. Les véhicules d'intervention	7-8
8. Entraide mutuelle	9
9. Cartographie du territoire desservi par le service de sécurité incendie	10
10. Les effectifs	10
11. Formation initiale.....	11
12. maintien des connaissances	12
13. alimentation en eau (poteau incendie.....	13-14
14. alimentation en eau (Prise d'eau sèche)	15
15. Budget alloué à la sécurité incendie	16
16. Division des opérations	17
16.1 Mandat de la division des opérations	17
16.2 Activités particulières de la division des opérations.....	18
16.3 Quelques publications.....	19
17. Division de la prévention	20
17.1 Mandat de la prévention	20
17.2 Visites préventives résidentielles	20
17.3 Activités de prévention	21
17.4 Recherches des causes et circonstances d'un incendie	23
18. Montants des pertes.....	24
19. Statistique des appels	24
20. Garde interne et garde externe	25
21. Entente de travail	26
22. Aire de décontamination pressurisés	26
23. Conclusion.....	27

1. MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur Mairesse et Maires.

Membres du Conseil municipal,

Mesdames les Directrices générales

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités 2021 pour notre service de sécurité incendie. Premièrement, je tiens à remercier tous les officiers et pompiers qui ont participé de près ou de loin à la rencontre des objectifs établis pour cette année. Ces objectifs ont été réalisés grâce à leur participation, leur dévouement, mais surtout, parce qu'ils ont cru aux différents projets prévus à l'amélioration du service.

La nouvelle convention collective signée avec le syndicat des pompiers continue d'apporter j'en suis sûr une meilleure structure au sein des membres recherché afin de cheminer vers une gestion saine et équitable pour tous. La garde interne vient également de connaître un changement (2020) avec le prolongement des heures, soit sept jours sur sept de 07h00 à 18h00.

Nous gérons maintenant un service de sécurité incendie professionnel capable de relever les plus hauts défis, comme le maintien du schéma de couverture de risque qui est en phase de révision. Les statistiques démontrent également le professionnalisme de notre organisation, car le service de sécurité incendie de Napierville / St-Cyprien / Saint-Blaise -sur-Richelieu connaît de moins en moins d'incendie majeure. Naturellement, ces statistiques sont le résultat des efforts mis de l'avant afin de rencontrer nos objectifs établis soit la prévention, l'éducation ainsi que la sensibilisation effectuée auprès du public.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Patrick Gagnon, 101

Directeur du service de sécurité incendie.

2. MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Service de sécurité incendie des municipalités de Napierville et de St-Cyprien ont pour mission d'intervenir sur le territoire des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien et Saint-Blaise-sur-Richelieu par des actions permettant de Sauvegarder la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement. Cette mission se réalise lors des appels incendie, d'urgence médicale ou de toute autre situation d'urgence qui met en danger la vie des citoyens. Le service de sécurité incendie a comme objectif d'établir des programmes de prévention, d'éducation du public, ainsi que d'intervenir lorsque la sécurité des citoyens ou leurs biens sont menacées. De plus, le service de sécurité incendie de Napierville et de St-Cyprien contribue à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté Napiervilloise et St-Cypriote.

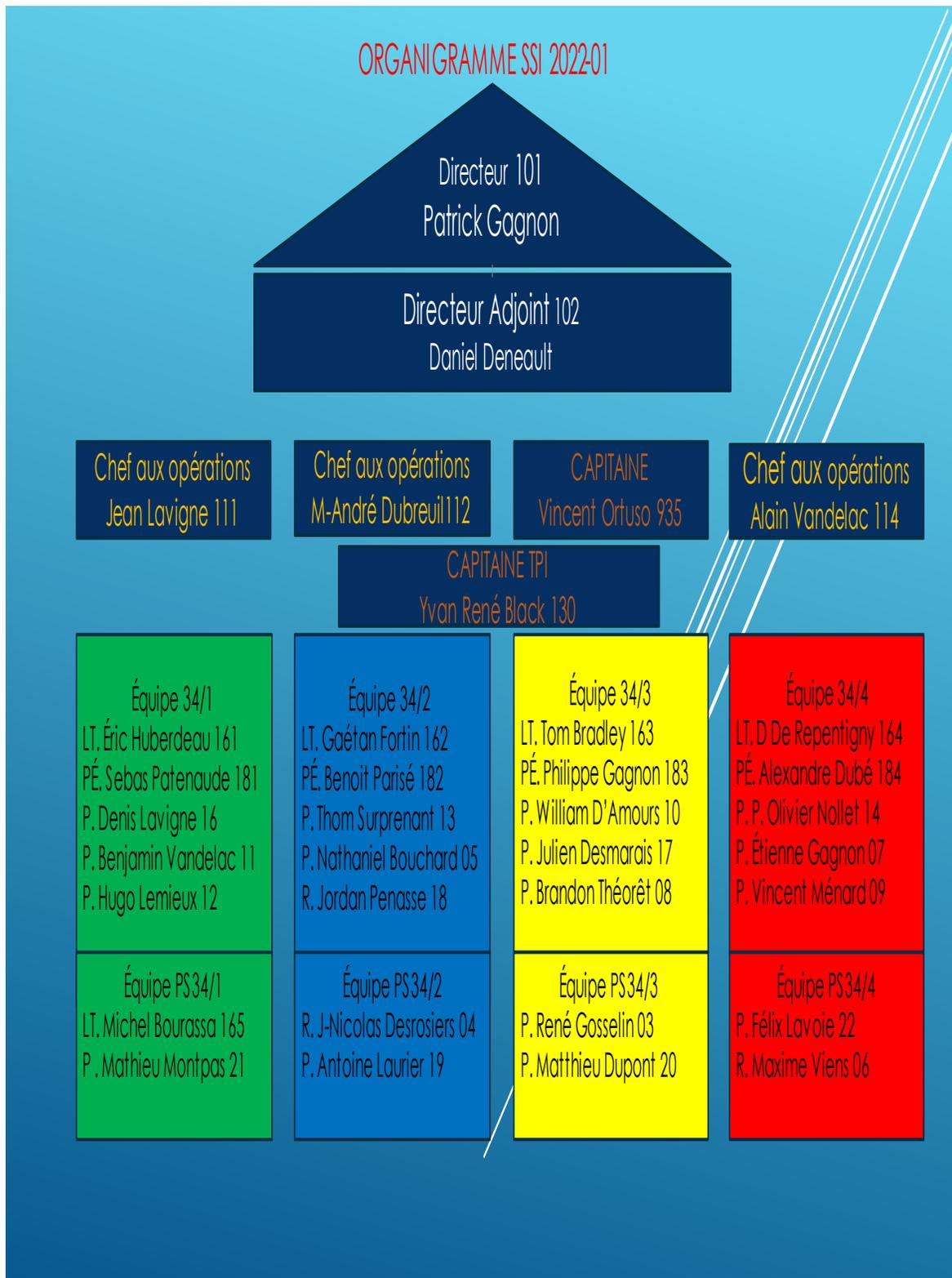
3. VISION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La vision du Service de sécurité incendie est d'offrir à la population un service de qualité, efficace et efficient, tout en optimisant les ressources disponibles afin de répondre aux plus hautes exigences. Par son approche intégrant à la fois la prévention, l'éducation et l'intervention, le service de sécurité incendie vise à offrir un service de qualité aux citoyens de Napierville et de St-Cyprien en ce qui concerne la gestion globale des risques en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et d'urgence médicale.

4. VALEURS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Citoyen au centre des préoccupations.
- Équité/justice.
- Professionnalisme.
- Respect, intégrité et loyauté.

5. ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



Le Service de sécurité incendie couvre l'ensemble du territoire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien sur une zone totale de 102 km² pour ainsi desservir 6054 citoyens. Le service de sécurité incendie compte sur son territoire une caserne située au 260, rue St-Nicolas à Napierville.

Avant du bâtiment



Arrière du bâtiment



LA CASERNE PS 34 de Saint-Blaise-sur-Richelieu

6. LES VÉHICULES D'INTERVENTION

No d'unité	Type de véhicule	Marque et modèle	Type de transmission	Année	Conforme au guide ULC	Programme d'entretien préventif
134	Administratif Directeur	Dodge Ram	Automatique	2010	N/A	Oui
234	Autopompe	E-one	Automatique	2017	Oui	Oui
334	Autopompe	GMC T8500	Automatique	2000	Oui	Oui
734	Citerne	Kenworth Contender	Automatique	2009	Oui	Oui
934	PC / premiers répondants	DodgeRam HEMI	Automatique	2006	N/A	Oui
1534	Échelle aérienne panier 95'	KME	Automatique	2002	Oui	Oui
1634	Unité de ravitaillement en air	GMC Kodiak	Automatique	1988	Non	Oui

C'est en 2017-2018 que le service se procurera une nouvelle Autopompe afin remplacer l'ancienne qui date de vingt-quatre ans au montant de 592 000,00\$. Ce montant a été payé comptant grâce aux mises de cotés en immobilisation.



- Autopompe de fabrication E One 2017.
- Puissance de pompage de 9000 Litres par minute.

La flotte de véhicules du service de sécurité incendie se composent des 7 véhicules suivants :



1634 / 134



934 / 334



1534 / 734



7. ENTRAIDE MUTUELLE

Conformément à l'entente signée avec l'entraide des grandes seigneuries, ainsi que Saint-Jean-Sur-Richelieu. Le service de sécurité incendie de Napierville et de St-Cyprien se doit d'être en mesure de fournir et de recevoir des ressources, tant humaines que matérielles, avec les municipalités suivantes :

- St-Paul de l'île-aux-noix
- Lacolle
- St-Bernard
- St-Jacques-le-Mineur'
- Sherrington
- St-Édouard
- St-Michel
- St-Rémi
- St-Clotilde
- St-Isidore
- St-Urbain premier
- St-Philippe
- St-Mathieu
- Candiac
- St-Constant
- St-Catherine
- La Prairie
- Châteauguay
- Kahnawake
- Mercier
- Beauharnois
- Saint-Jean-Sur-Richelieu

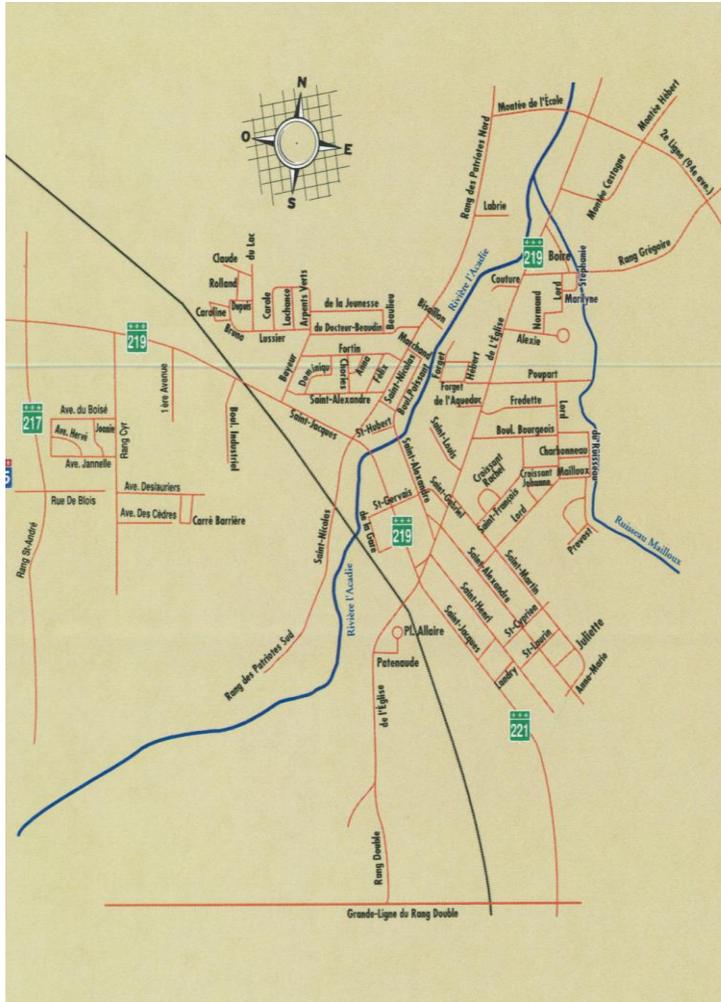
De plus, le service de sécurité incendie de Napierville et de St-Cyprien a également une entente d'entraide mutuelle signée avec la ville de St-Jean-Sur-Richelieu. Celle-ci, qui ne fait pas partie de l'entraide des grandes seigneuries, doit donc avoir une entente spécifique avec ses municipalités limitrophes.

Le service de sécurité incendie de Napierville et St-Cyprien répond également en multi-caserne avec les municipalités voisine, afin que ceux-ci puissent atteindre leur force de frappe minimale pour ainsi répondre à leur schéma de couverture de risque.

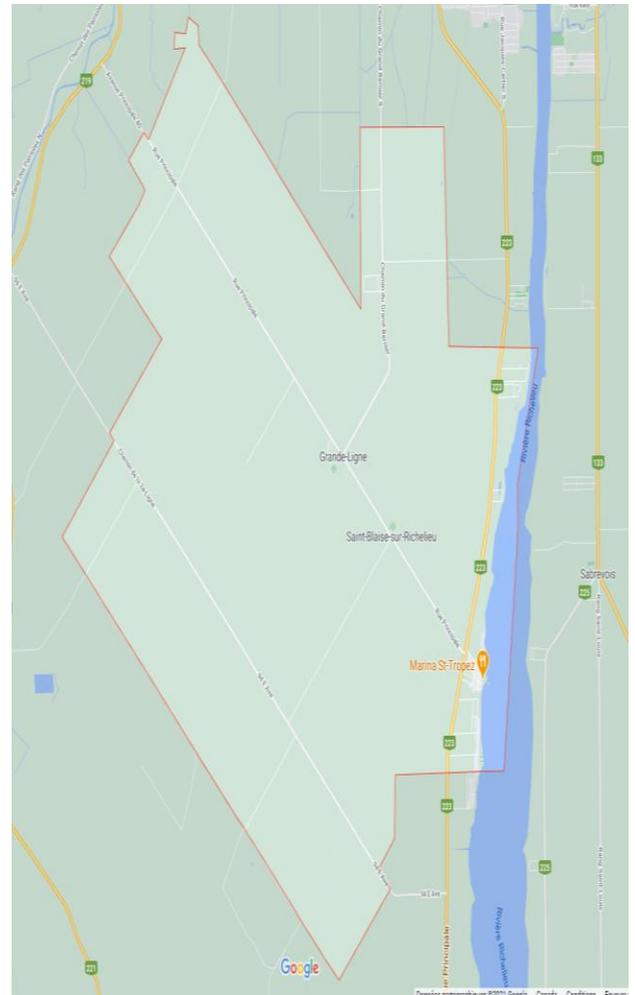
Aucune entente n'a été signée concernant les entraides automatiques en 2021. Toutefois, elle devrait prendre forme au cours de l'année 2022.

8. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE DÉSERVI PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Napierville / Saint-Cyprien de



Saint-Blaise-sur-Richelieu



9. LES EFFECTIFS

Tous les effectifs sont composés de personnel à temps partiel à l'exception du directeur. Au total, 36 pompiers et membres de l'état-major compose le service incendie.

Directeur		Directeur adjoint		Chef aux opérations	
1		1		4	
Capitaine	Lieutenant	Pompier éligible		Pompier	
2	4	4		21	

10. LA FORMATION INITIALE

Afin de satisfaire aux exigences de la *loi sur la sécurité incendie*, afin d'assurer la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel, le service de sécurité incendie de Napierville et de St-Cyprien doit dispenser, par le biais de l'École Nationale des Pompiers du Québec, la formation initiale pompier I d'une durée de 306 heures. Cette formation permet donc aux intervenants de pouvoir procéder à l'extinction des incendies dans toutes les populations de moins de 25,000 habitants. Il faudra ajouter à la suite de cette formation plusieurs autres cours additionnels afin de qualifier notre personnel sur nos spécialités soit les autopompes, l'appareil d'élévation, les pinces de désincarcération ainsi que la formation de premier répondant.

Type de formation	Pompier ayant assisté au cours	Endroit où le cours a eu lieu	Durée du cours	Total des heures de formation
Officier 1	7	Laval	135	945 heures
Officier non urbain	5	N/A	90 heures	450 heures
Pompier I (section 1, 2 et 3)	4	Napierville	306 heures	1224 heures
DEC	32	Collège Montmorency	2700 heures	86 400 heures
Auto-sauvetage	36	Napierville	8 heures	288 heures
Conduite préventive et d'urgence	36	Napierville	4 heures	144 heures
Opérateur d'autopompe	32	Napierville	30 heures	960 heures
Opérateur d'appareil d'élévation	34	Napierville	30 heures	1020 heures
Désincarcération automobile	35	Napierville	24 heures	840 heures
Premier répondant	6 PR 3 28 PR 2	Napierville	62heures 32 heures	372 heures 896 heures

Heures totales en formation initiale : 93 539 heures

Afin de satisfaire aux exigences du schéma de couverture de risque, afin d'assurer la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel, le service de sécurité incendie de Napierville et de St-Cyprien doit dispenser au minimum 36 heures d'entraînement annuellement par pompier afin d'assurer un maintien des compétences du personnel sur plusieurs sujets en lien avec les opérations. Le chef aux opérations section des opérations et de la formation élabore des plans de cours, dispense la formation aux pompiers, évalue la performance des pompiers et officiers et contrôle les résultats obtenus.

11. MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Sujet de l'entraînement	Endroit où l'entraînement a eu lieu	Instructeur qualifié	Durée par cours	Personnel visé	Nombre de cours
<u>Janvier</u> Réunion d'officiers Mise à jour des directives	Caserne Napierville	Oui	3 heures	Officiers et Tout le personnel	4
<u>Février</u> Cordages et nœuds	Caserne Napierville	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Mars</u> Appareil de détection gaz	Caserne Napierville	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Avril</u> Autopompe + mousse	Centre de formation	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Mai</u> RIC Auto-sauvetage	Centre de formation	Oui	3 heures	Tout le personnel	
<u>Juillet</u> Appareil d'élévation	Caserne et bâtiment	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Août</u> Parcours de recherche de victimes	Centre de formation	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Septembre</u> Échelles portatives	Caserne Napierville	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Octobre</u> Désincarcération automobile Division (A) et (B)	Caserne et centre de formation	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Novembre</u> Communication Radio	Caserne Napierville	Oui	3 heures	Tout le personnel	4
<u>Décembre</u> Entrée par effractions	Caserne Napierville Caserne et centre de formation	Oui	3 heures	Tout le personnel	4

- ❖ Heures totales dispensées en entraînement par pompier : 36 heures
- ❖ Heures totales dispensées en entraînement par officier : 43 heures
- ❖ Heures totales dispensées en entraînement : 1064 heures
- ❖ Pour un total d'environ 25000.00\$ en investissement de formation et de mise à niveau.

12. ALIMENTATION EN EAU (POTEAU INCENDIE)

La municipalité de Napierville compte sur son territoire 158 poteaux incendie tandis que la municipalité de St-Cyprien en compte 19. Ceux-ci sont tous inspectés une fois par année par une entreprise privée et aussi, une fois avant la période hivernale par les employés municipaux du service des travaux publics.

Bilan du réseau d'aqueduc de Napierville :

Types de poteaux incendie	Nombre de poteaux incendie
Incongelable	158
Types d'anomalies relevés lors de l'inspection	Nombre de poteaux incendie ayant cette anomalie
Ne se draine pas bien	1
Pression dynamique insuffisante	2
Obstruction à la manipulation (haie/clôture)	2
Écrou de manœuvre qui fuit	0
Indicateur du numéro de la borne absent	0
Niveau d'eau au-dessus de la ligne de gel	6
Possibilité de fuite faible	1
Prise de boyau fuit	2
Remplie d'eau	3
Prise de pompage inversée	2

Référence : Norme NFPA 291

Bilan du réseau d'aqueduc de St-Cyprien :

Types de poteaux incendie	Nombre de poteaux incendie
Incongelable	24
Types d'anomalies relevées lors de l'inspection	Nombre de poteaux incendie ayant cette anomalie
Niveau d'eau au-dessus de la ligne de gel	9
Écrou de manœuvre qui fuit	0
Manipulation impossible à ouvrir	0
Pression dynamique insuffisante	0

Référence : Norme NFPA 291

Pour le secteur de Saint-Blaise-sur-Richelieu Le péri-Urbain (Village) :

Un réservoir sous terrain de 181600 litres a été installé sur le terrain de la caserne PS 34 et les travaux de pompe et de plomberie se terminerons au printemps 2022. Cette installation (borne fontaine) fournira un débit de 2000 litres par minute afin d'alimenter l'autopompe d'attaque et ce pendant 90 minutes.



Poteau incendie ayant un débit supérieur à 1500 gallons d'eau par minute (Tête **bleue**).



Poteau incendie ayant un débit entre 500 et 1000 gallons d'eau par minute (Tête **orange**).

Il est prévu que toutes les bornes d'incendie doivent être dégagées de toute accumulation de neige et doivent demeurer accessibles et libres de toute obstruction en tout temps. Il est interdit d'utiliser à quelques fins que ce soit, un objet imitant une borne d'incendie.



Poteau incendie ayant un débit de moins de 500 gallons d'eau par minute (Tête **rouge**).

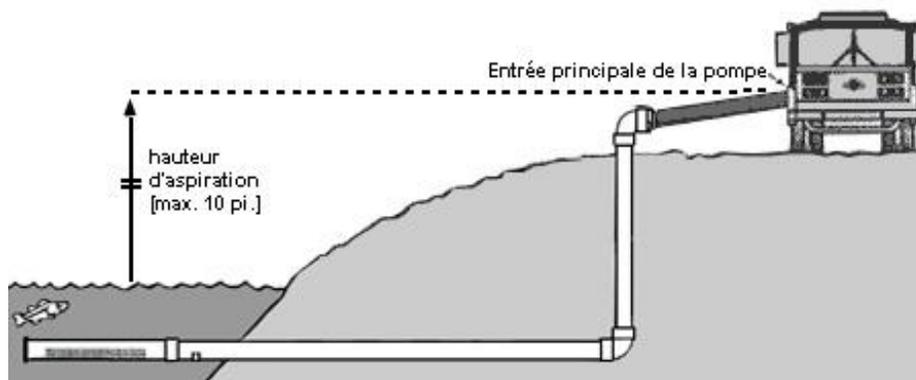


Poteau incendie ayant un débit entre 1000 et 1500 gallons d'eau par minute (Tête **verte**).

13. ALIMENTATION EN EAU (PRISE D'EAU SÈCHE)

La municipalité de St-Cyprien compte actuellement une seule prise d'eau sèche sur son territoire. Celle-ci est localisée sur la route 221 à la limite du territoire. Le bienfondé des prises d'eau sèche est de se conformer aux exigences du schéma de couverture de risque qui oblige les services de sécurité incendie à détenir des sources d'eau à tous les huit (8) kilomètres qu'elles soient statiques ou dynamiques.

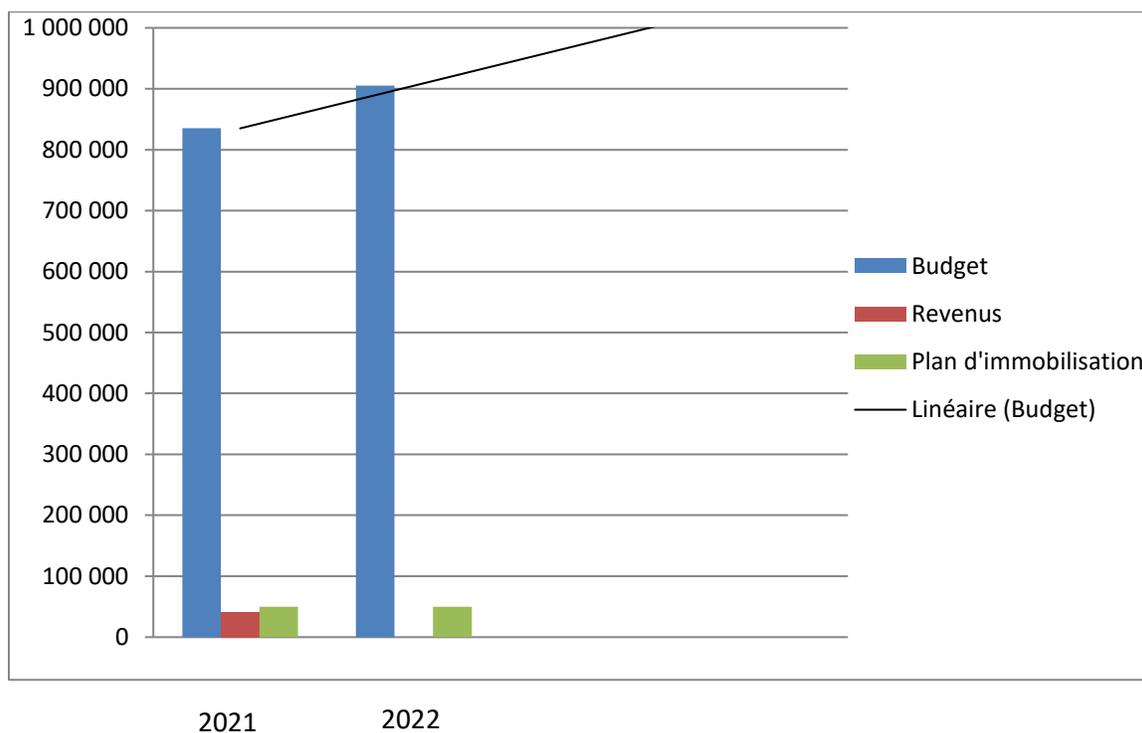
Les prises d'eau sèche servent principalement à puiser l'eau dans une source d'eau statique comme les étangs et les lacs. Celles-ci ne contiennent aucune pression interne et l'air contenu dans les prises d'eau sèche doit être retiré afin de permettre à la pression atmosphérique de transporter l'eau jusque dans la volute de la pompe.



14. BUDGET ALLOUÉ À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le budget alloué à la sécurité incendie est assumé par les municipalités de Napierville et de St-Cyprien. Celui-ci s'est vu augmenté de façon significative au cours de l'année 2012 dû aux ressources mises en place afin d'atteindre les exigences émises par le ministère de la sécurité publique par le biais du schéma de couverture de risque ainsi que dans le but d'offrir un service efficient aux citoyens.

Année	Budget incendie total	Revenus SAAQ	Revenus feux de véhicules	Revenus Entraide	Revenus totaux	Plan d'immobilisation
2021	835 000.00\$	3206.00\$	1995.22\$	38086.36\$	41292.36\$	50000.00\$
2022	951 000.00\$	-	-	-	-	50000.00\$



15. DIVISIONS DES OPÉRATIONS

15.1 Mandat de la division des opérations

La gestion des interventions occupe une place prépondérante du mandat de la division des opérations dans la réalisation de la vision et de la mission du service de sécurité incendie. Bien que la réponse rapide aux appels d'urgence soit la finalité de la division des opérations, la préparation des ressources humaines et matérielles, en amont, constitue une part importante, voire primordiale, à une intervention efficace et efficiente. Pour offrir un service de qualité, la division des opérations doit s'assurer que les membres possèdent les qualifications requises pour les tâches qu'ils sont appelés à réaliser dans le cadre de leur travail. Pour s'assurer d'une mise à jour continue des connaissances pratiques et théoriques, un plan d'entraînement, sous forme de calendrier, a été mis en œuvre en 2006 et est toujours utilisé à ce jour.

Pour atteindre une cohérence opérationnelle, la division des opérations est responsable d'assurer l'intégration des nouvelles recrues. Celle-ci se réalise comme suit : Deux journées de huit heures pour un candidat formé. Le nouveau personnel se familiarise avec les équipements du service ainsi que les procédures qui y sont rattachées. De plus, cette période permet aux nouveaux membres de rencontrer, pour une première fois, le personnel du service de sécurité incendie.

Lors d'une situation d'urgence, il est non seulement nécessaire d'avoir le personnel en nombre suffisant, mais il faut également des équipements d'intervention qui respectent les normes en vigueur. Par conséquent, la division des opérations accomplit un double mandat par rapport aux ressources matérielles. Tout d'abord, elle doit s'assurer que les programmes d'entretien et de vérification des divers équipements soient appliqués et documentés. Deuxièmement, elle est invitée à effectuer des recommandations relativement aux achats d'équipements afin que ceux-ci satisfassent convenablement les besoins identifiés.

15.2 Activités particulières de la division des opérations

La formation pratique s'est déroulée sous la supervision du chef aux opérations en charge des opérations et de la formation. Cet entraînement visait principalement les sujets suivants :

- Phénomènes thermiques;
- Techniques de ventilation;
- Techniques de progression et d'attaque;
- Attaque transitoire;



Des entraînements concernant les l'alimentation en eau à l'aide de piscine se sont déroulés tout au long de l'année. L'activité s'est déroulée sous la supervision du capitaine aux opérations en charge des opérations et de la formation. Ces entraînements ont été effectuées avec les pompiers en garde interne et visait à développer des techniques optimales d'alimentation en eau en milieu rural.



16. Quelques publications

L'efficacité d'un système de détection des incendies dans les résidences

Le bon fonctionnement d'un système de détection dans une résidence, le plus fréquent étant l'avertisseur de fumée, améliore les chances de survie lors d'un incendie. En effet, il y a **deux fois plus de risque de mourir dans l'incendie d'une résidence en raison de l'absence de système de détection ou de son mauvais fonctionnement.** L'absence de pile dans l'appareil et sa désactivation volontaire par les résidents empêchent le plus souvent son bon fonctionnement.



Les incendies dans les résidences

Parmi les incendies de bâtiments résidentiels au Québec (et en excluant les feux de cheminée) plus de **1 sur 4 débute dans la cuisine (28 %)**, soit environ 1 250 incendies par année ou 24 par semaine. La cuisine demeure donc le lieu le plus touché par les incendies de bâtiments résidentiels.

Source : MSP 2021



Qu'est-ce qui cause un incendie mortel dans une résidence ?

Pour les incendies dont la cause est connue, la négligence avec un article pour fumeur arrive en tête de liste (12 %) suivie de l'imprudence avec un appareil de cuisson (6 %) ou d'un appareil de chauffage (6 %). Dans deux incendies mortels sur cinq, le service de sécurité incendie n'a pas précisé la cause probable, indiquant plutôt que le dossier est sous enquête par la police.



17. Division de la prévention

Un Technicien en prévention des incendies à temps plein a été embauché afin de planifier et réaliser toutes activités et visites de prévention requises.

17.1. Mandat de la Prévention

En 2021, les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville ont repris leur délégation de compétence en matière de prévention des incendies. Le règlement en vigueur sur le territoire des 3 municipalités est le même que pour la MRC, c'est-à-dire le SIC-203-2, appliqué sur 7 des 11 municipalités de la MRC. Le préventionniste a également la charge d'effectuer les exercices d'évacuations dans les CPE, les écoles, les RPA, etc.

Les formulaires utilisés par le préventionniste proviennent de la MRC, entité responsable de standardiser les formulaires pour l'ensemble des services de sécurité incendie du territoire. Il s'agit des formulaires de feu à ciel ouvert, les formulaires de remise de propriété, de prêt et perte d'équipement, de Recherche des Causes et des Circonstance d'Incendie etc.

Inspections sur les territoires de Napierville de Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Blaise :

Année	Inspections	Affectations concernées par les inspections	Activités préventives	Affectations concernées par les activités préventives
2021	12	<ul style="list-style-type: none">• Commercial• Industrielle• Institutionnelle• Public	6	<ul style="list-style-type: none">• Commercial• Industrielle• Institutionnelle• Public

17.2. Visites préventives résidentielles

Afin d'offrir un service de qualité à nos citoyennes et citoyens ainsi que de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque, le service de sécurité incendie a comme principal objectif d'effectuer plus de six cents (600) visites résidentielles annuellement et ce, dans le but d'atteindre une fréquence de visite triennale. La mise en place de différents systèmes de gestion de la prévention et des risques, la formation du personnel sur le déroulement d'une visite résidentielle, la dynamique de tout le programme et sans oublier les changements apportés aux orientations ministériels du schéma de couverture de risque, aura eu comme effet d'effectuer trois cents vingt-cinq (525) visites sur l'ensemble du territoire Napiervillois, Blaisois et St-Cypriotes.

Nombre de résidence visités en 2021 : 525

Les visites préventives résidentielles ont pour objectif d'éduquer le citoyen en matière de sécurité incendie. Le temps estimé pour chaque visite est d'environ cinq minutes selon les questions posées par les citoyens. Les principaux articles vérifiés sont naturellement les





avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone, les composantes du panneau électrique, le type d'appareil de chauffage, le plan d'évacuation etc. De plus, les pompiers auront à remplir un formulaire et en laisseront une copie à l'occupant de la résidence indiquant clairement les modifications sécuritaires à apporter ainsi que des petits renseignements de sécurité.

En raison du contexte de la covid, les pompiers laisseront une accroche porte à l'entrée principale du bâtiment identifiant clairement l'intention du service, le numéro de téléphone pour information, le numéro de téléphone en cas d'urgence (911) ainsi que quelques petits renseignements de sécurité.

17.3 Activités de préventions.



Le service de sécurité incendie organise annuellement une porte ouverte afin de permettre à tous ses citoyennes et citoyens de visiter les installations du service, les véhicules d'intervention et démontrer l'efficacité des équipements divers. De plus, plusieurs kiosques sont disponibles aux citoyens, principalement le kiosque de prévention. Les citoyens peuvent poser des questions aux pompiers sur différents sujets de prévention des incendies. Des avertisseurs de fumée, des extincteurs portatifs ainsi que des plans d'évacuation sont également en place à titre d'exemples. Compte-tenu du COVID-19, des activités

préventives réduite ont eu lieu en 2021. Toutefois, ces activités seront de retour en 2021.

Parmi les activités de prévention proposés, il y a :

- Des activités de prévention organisées pour tous les niveaux scolaires allant du CPE au 5^e secondaire.
- Dès la deuxième année du primaire un avertisseur de fumée est remis à chaque étudiant. Un plan de positionnement de l'avertisseur de fumée dans la maison est élaboré avec les élèves afin de les sensibiliser à l'importance de la détection.
- Le service de sécurité incendie a fait paraître en cours d'année, une publicité ciblant quelques renseignements de sécurité. Cette publicité avait comme objectif de rappeler aux citoyens l'importance de bien appliquer ces différents renseignements de sécurité. Cette méthode d'éducation permet d'atteindre un grand nombre de résidences dans un délai très court. De plus, beaucoup de sensibilisations sont effectués par le biais des bulletins municipaux.
- À chaque année, le service de sécurité incendie organise des journées d'éducation du public pour les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial ainsi que pour les camps de jour. Durant cette journée, les pompiers font visiter les installations du service, leur montre les différents équipements de lutte contre les incendies et pose des questions préventives aux enfants. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, ces activités n'ont pas eu lieu et sont remis à l'année 2021.



17.4 Recherche des causes et circonstances d'un incendie

Selon la *Loi sur la sécurité incendie*, pour tout incendie survenu sur le territoire, le service de sécurité incendie doit déterminer le lieu ainsi que le point d'origine, les causes probables, les caractéristiques de l'immeuble, les premiers objets enflammés et le déroulement des événements. Lorsque la recherche des causes et des circonstances d'incendie demande une enquête, le service de sécurité incendie de Napierville procède avec leur personnel formé à titre d'enquêteur. En cas d'absence d'enquêteur, étant donné qu'il s'agit d'une formation professionnelle et spécialisée, le service d'incendie peut faire appel à la MRC avec leur technicien enquêteur.

Lors de l'enquête, les enquêteurs doivent fouiller la scène d'incendie de façon méthodique et par la suite rédiger un rapport détaillé des faits relevés. La *Loi sur la sécurité incendie* nous permet de prendre possession, pour une durée de 24 heures, le site où l'incendie a eu lieu pour en déterminer la cause de l'incendie. Par la suite, il faut une autorisation du propriétaire. De plus, si la cause de l'incendie est criminelle, est un cas particulier spécifié par le service de police, ou s'il y a eu un décès, le dossier doit être transféré au service de police.



18. MONTANT DES PERTES

Le montant des pertes se calcul comme suit :

Nature de la perte	Montant des pertes
Bâtiment et contenu résidentiel	516 000,00\$
Bâtiment et contenu commercial ou autre	300 000,00\$
Véhicules divers	59 500,00\$
Total des pertes	875,500,00\$

19. STATISTIQUES DES APPELS

Nature d'appel	2021
Alarme incendie	67
Incendie de structure	25
Odeur suspecte	10
Assistance aux citoyens	46
Événements spéciaux	0
Fuite de gaz	4
Accident de la route	26
Premier intervenant	65
Feu d'auto	6
Entraide mutuelle	37
Grand total	288

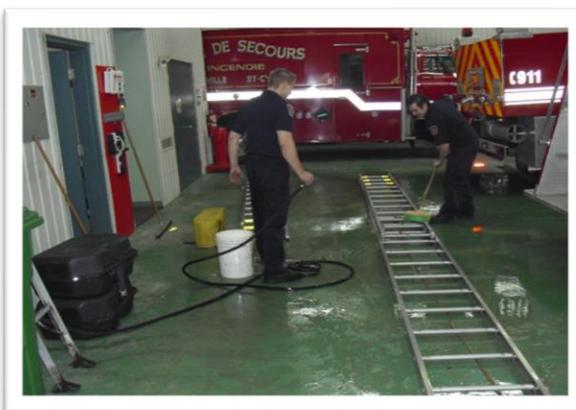
Source : CAUCA

20. GARDE INTERNE ET GARDE EXTERNE

C'est en 2017 que le projet de garde interne à quatre pompiers a vu finalement son premier jour. Cette réalisation marquera l'histoire de notre service de sécurité incendie dans la région, car le service est dorénavant le seul à garantir à ses citoyens quatre pompiers formés de jour entre 8 h jusqu'à 16 h. En 2020, nous avons renforcé cette garde en la prolongeant de 7 à 18h et ce, 7 jours sur 7. La garde externe quant à elle est en action de 18 h à 7 h.

Ceci permet d'effectuer plusieurs tâches en caserne, effectuer la prévention résidentielle, sensibiliser le public, effectuer les exercices d'évacuation, répondre dans de brefs délais aux appels de premiers répondants ainsi qu'à tous les types d'appels nécessitant seulement quatre pompiers.

La garde interne ainsi qu'externe ont fait face également à certain point d'amélioration afin de mieux cibler nos besoins de protection de la vie et d'incendies.



21. ENTENTE DE TRAVAIL Convention collective 2021-2028

Les relations de travail entre les pompiers et la direction du service au cours de l'année sont excellentes depuis plusieurs années. Une harmonie règne à la caserne. Le service instaure en avant plan, des valeurs importantes tel que le respect et l'équité autant des pompiers que pour la partie patronale. L'entente de travail a migrée vers une convention collective signée pour les années 2017 à 2022 avec la partie syndicale. Celle-ci a été prolongée jusqu'en 2028.

Seulement un avis disciplinaire de suspension, a été attribuée en 2021. Toujours dans le but d'adresser les problématiques et de les redresser avec respect.

22. AIRE DE DÉCONTAMINATION PRESSURISÉS

Comme on le sait tous, le métier de pompier est un métier très à risque. Étant impliqué dans différentes situations d'urgence, le pompier évolue dans un milieu de travail qui lui demande une capacité d'adaptation presque sans faille.

La formation des pompiers leur permet d'agir rapidement en fonction de l'analyse de risque de la situation qui se présente à eux afin de prendre les meilleures décisions possibles. Mais voilà que le 4 avril 2016, la CNESST venait confirmer à tous les pompiers québécois que cette analyse visuelle ne permettait pas de déceler une maladie jusqu'à maintenant sous-estimé : **les cancers**. En effet, en modifiant sa politique d'admissibilité de la lésion professionnelle, la CNESST admet que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec la pratique du métier

C'est pour ces raisons que le service des incendies a investi plus de 20 000.00\$ dans un air de décontamination et protection personnel. De sorte que chaque pompier puisse prévenir la transmission de cette contamination dû aux résidus d'incendie.

Une Laveuse conçu à cet effet a été installée dans un sas pressurisé afin de contenir le plus de contaminant possible. Pour donner suite aux directives de sécurité implantée, les pompiers doivent dorénavant procéder de façon uniforme et entre autres se munir de masque respiratoire tout au long de cette tâche.

23. CONCLUSION

Nous avons un service jeune, motivé et plein de multiples talents. Nos pompiers ont une formation complète et pour la plupart, bien plus que les exigences pour exercer l'exige.

La bonne majorité sont pompiers professionnel dans un autre service tel Montréal, Laval, Longueuil et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Ils demeurent sur nos territoires afin de nous offrir leurs disponibilités et surtout leurs compétences.

Bonne année à tous et soyez prudent!